

Stérilisation de chats errants par la commune de Lasne (2018)

Prêt de la cage « attrape-chat »

Consignes :

- Prêt de la cage « attrape-chat » moyennant **une caution de 70 €**
- Pour appâter un chat mettre une nourriture odorante dans la cage (ex : thon)
- Dès la capture faite, recouvrir d'un drap ou d'une couverture la cage. Le chat se calme immédiatement.
- Conduire le chat **accompagné du certificat de constat d'errance dûment complété et signé** le plus rapidement possible chez le vétérinaire (voire liste)
- Le vétérinaire fait une entaille dans l'oreille ce qui permet de savoir ultérieurement que le chat a été stérilisé. Toutes les communes et associations qui stérilisent pratiquent ainsi.
- Remettre le chat ou il a été capturé.
- Un chat stérilisé prend possession de son territoire et éloigne les intrus qui voudraient s'y installer. En stérilisant les chats de « jardin » ou de terrain, on limite la population féline et on évite les bagarres inévitables entre mâles au moment des chaleurs des femelles.
- Restituer la cage « attrape-chat » à la commune après usage et nettoyage du matériel.
- La caution de 70 € sera remboursée.

Pour tout renseignement complémentaire

Service Environnement : 02/634.05.83

Liste des vétérinaires conventionnés

Vétérinaires à Lasne

- Monsieur PIRARD, rue de la Lasne 42 à 1380 Lasne 02/633.28.84

Vétérinaires (environs)

- Centre vétérinaire du Lion (Mr MOUTON) Chaussée de Tervuren, 174 à 1410 Waterloo 02/354.22.68

- Monsieur STROOBANTS, avenue de Villefranche, 112 à 1330 Rixensart 02/653.52.60